

LA NORMALISATION AU MALI

A. QU'EST-CE QU'UNE NORME ?

Une norme est un document « qui définit des exigences, des spécifications, des lignes directrices ou des caractéristiques à utiliser systématiquement pour assurer l'aptitude à l'emploi des matériaux, produits, processus et services »¹. Elle sert de référence aux acteurs d'un marché et est élaborée par un organisme officiel de normalisation, national ou international.

Une norme n'est pas une contrainte et est, par principe, d'utilisation volontaire. Néanmoins, elle peut servir aux pouvoirs publics de base à une réglementation ou à une loi, rendant alors son application obligatoire. Par ailleurs, le contenu d'une norme est très généralement payant.

B. QUEL EST L'INTERET D'UNE NORME ?

D'une manière générale, les normes favorisent la création de référentiels communs sur lesquels vont pouvoir s'appuyer producteurs et consommateurs. Les premiers vont pouvoir homogénéiser leurs produits ou leurs pratiques, favorisant la création d'un marché uniformisé permettant comparabilité de produits ou de services. Les seconds vont s'appuyer sur les normes pour disposer de repères qui leur assurent une qualité ou tout du moins des spécificités adaptées.

C. COMMENT S'ELABORE ET EST VALIDEE UNE NORME ?

Les processus permettant d'identifier quel produit ou processus doit faire l'objet d'une norme, et comment la réaliser sont propres à chaque organisme de normalisation. Toutefois, il est possible de distinguer certaines phases clefs :

- Proposition d'une nouvelle norme, en réponse à l'identification d'un besoin ;
- Préparation de la nouvelle norme par un groupe de travail restreint ;
- Examen, révision puis validation de l'avant-projet par un comité (phase consensuelle) ;
- Enquête publique ;
- Approbation de la norme ;
- Publication de la norme.

Les instituts de normalisation comprennent des représentants de producteurs, de consommateurs, d'universités, de structures étatiques concernées et d'experts.

D. LES ORGANISMES DE NORMALISATION

ISO : International Organization for Standardization, est un organisme international de normalisation

¹ Définition ISO (International Organization for Standardization)

CEN : Comité Européen de Normalisation

AFNOR : Association Française de Normalisation, est l'organisme officiel français de normalisation

ANSI : American National Standards Institute

ASTM International : American Society for Testing and Materials

DIN : Deutsches Institut für Normung, est l'organisme officiel allemand de normalisation

NORMCERQ : Secrétariat régional de la Normalisation, de la Certification et de la promotion de la Qualité, est l'organisme au sein de l'UEMOA en charge de la normalisation

AMANORM : Agence Malienne de Normalisation et de Promotion de la Qualité

Une norme porte les initiales de l'organisme de normalisation qui la valide. Par exemple : « ISO 6245 : 2001 » (norme ISO), « DIN 51605 » (norme allemande), « NF EN ISO 20846 » (norme ISO adoptée par l'Union Européenne puis la France).

E. LA NORMALISATION AU MALI

Le gouvernement malien a institué en 1992 un Système National de Normalisation et de Contrôle de la Qualité. La Direction Nationale de l'Industrie au Mali y jouait un rôle central, sa division normalisation étant en charge de l'animation et de la coordination des travaux de normalisation, ainsi que de l'assistance à la rédaction de la réglementation. En 2012, suite aux recommandations de l'UEMOA d'autonomiser les Organismes Nationaux de Normalisation, l'Agence Malienne de Normalisation et de Promotion de la Qualité (AMANORM) fut créée. Etablissement public malien à caractère administratif, l'AMANORM est sous tutelle du Ministre chargé de l'Industrie. Le Département Normalisation de l'AMANORM est en charge d'animer la création ou la révision des normes déjà en vigueur. Le processus de création d'une nouvelle norme au Mali est le suivant :

1. Institution d'un nouveau Comité Technique de Normalisation (par arrêté ministériel) si le domaine de la dite nouvelle norme n'est pas représenté au sein des Comités Techniques existants.
2. Le Comité Technique de Normalisation représentant le domaine d'application de la future norme nomme un groupe de travail en charge de rédiger un avant-projet. Composé d'experts techniques et de référents, ce groupe de travail est l'occasion d'échanges pointus sur le contenu du texte.
3. Le Comité adopte l'avant-projet de norme en tant que projet.
4. Le projet de norme est soumis à une enquête publique.
5. Le Comité Technique recueille les observations et soumet un projet de norme amendé au Conseil National de Normalisation et de Contrôle de la Qualité qui le valide. Ce Conseil rassemble notamment les Directeurs de chaque Comité Technique de Normalisation.
6. Le Ministre chargé de l'Industrie, Président du Conseil d'Administration de l'AMANORM, signe et adopte le texte qui devient une norme malienne, norme portant les initiales MN.

LA NORME HVP DE JATROPHA AU MALI

A. CARACTERISTIQUES D'UNE HVP CARBURANT

Les caractéristiques d'une Huile Végétale Pure (HVP) à usage carburant reflètent la composition chimique et physique du combustible et décrivent la relation entre sa composition et ses propriétés en tant que carburant. Ces caractéristiques sont soit constitutives (intrinsèques au type d'HVP), soit variables (dépendantes du procédé d'extraction ou de la qualité des graines par exemple). L'étude des propriétés physico-chimiques du produit à normaliser permet de sélectionner parmi celles-ci certaines caractéristiques spécifiques à l'application visée.

B. SPECIFICATIONS D'UNE HVP CARBURANT

Suite à la sélection des caractéristiques physico-chimiques, des spécifications pour chacune d'elle sont établies afin de fixer une qualité requise. Ces spécifications indiquent des plages de valeurs de propriétés constitutives de l'HVP ainsi que des seuils limites maximum de constituants mineurs ou d'éléments indésirables. Suivant le champ d'application d'une norme, les spécifications et leurs valeurs seuils correspondantes peuvent varier.

C. DEFINITION D'UNE NORME HVP DE JATROPHA AU MALI

Au Mali, le processus de normalisation de l'HVP de jatropha a débuté dès 2010 afin d'offrir un cadre de référence garantissant une qualité aux utilisateurs et fixant des objectifs aux producteurs.

La norme établie au Mali stipule les spécifications ainsi que les méthodes d'essai de l'HVP de jatropha pour une utilisation dans les moteurs diesel. Elle est moins contraignante que la norme allemande DIN 51605 relative à l'utilisation de l'huile de colza carburant. Les spécifications proposées dans la norme malienne permettent de développer une production locale et rurale de l'HVP de jatropha sans raffinage chimique de l'huile tout en garantissant une qualité aux utilisateurs finaux de l'HVP. Par conséquent, le processus de normalisation de l'HVP de jatropha est un atout pour le développement de la production et de l'usage de l'HVP au profit des populations rurales étant donné qu'il est l'élément technique sur lequel se construit la confiance.

D. ETAPES DE LA NORMALISATION DE L'HVP DE JATROPHA AU MALI

1. Création du Comité Technique « Biocarburant »

Le processus de normalisation des biocarburants au Mali a été initié au second semestre 2010 grâce à la mise en place d'un Comité Technique de Normalisation « Biocarburant » présidé par l'Agence Nationale du Développement des Biocarburants (ANADEB). L'objectif de ce Comité est d'établir des normes maliennes pour les biocarburants qui peuvent servir de référentiel pour les professionnels du secteur, les consommateurs, les laboratoires d'analyse et les services d'inspection.

2. Création d'un groupe de travail HVP de jatropha

Au mois d'octobre 2010, un groupe de travail chargé de proposer au Comité Technique un avant-projet de norme de l'HVP de jatropha à usage carburant est créé. Ce groupe travail était composé de l'ANADEB, de la Direction Nationale de l'Industrie (DNI), du Centre National de l'Energie Solaire et des Energies Renouvelables (CNESOLER) ainsi que de professionnels du secteur jatropha (privé et ONG) tels que le projet ALTERRE-Mali, Teriya Bugu, Jatropha Mali Initiative (JMI) et MaliBiocarburant. Avec l'appui d'un chercheur du CIRAD, Gilles Vaitilingom, un document respectant le canevas d'une norme est proposé en mai 2011.

3. Validation de l'avant-projet de norme

L'avant-projet de norme présenté par le groupe de travail fait l'objet ensuite de plusieurs discussions au sein du Comité Technique Biocarburant au cours du mois de septembre 2011. Sa version modifiée est validée comme projet de norme le 21 septembre 2011.

4. Nouvelle norme

Le 12 janvier 2012, le Conseil National de Normalisation et de Contrôle de la Qualité adopte le projet de norme. La norme adoptée est homologuée sous la référence suivante :

MN-09-01/002 : 2011	Huile Végétale Pure (HVP) de Jatropha curcas L. pour utilisation dans les moteurs diesel : Spécifications et méthodes d'essai.
---------------------	---

Crédits photos : © Geres / Iram / AMEDD

Avec le soutien financier de :

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

www.jatroref.org
mali@geres.eu
<http://amanorm.org>



Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité du projet ALTERRE Mali (réseau JATROREF) et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union Européenne ni des autres partenaires financiers.